



**Etat des lieux des pratiques ac-  
tuelles de sensibilisation aux ques-  
tions concernant l'égalité dans les  
procédures d'asile**

Rapport de la Haute école spécialisée  
bernoise, division Travail social, sur  
mandat de la Commission cantonale  
de l'égalité

Février 2018

Commission cantonale  
de l'égalité

Kantonale  
Fachkommission für  
Gleichstellungsfragen

**Egalité**

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Avant-propos de la présidente .....</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Recommandations de la Commission cantonale de l'égalité .....</b>	<b>4</b>
<b>3</b>	<b>Rapport de la Haute école spécialisée, division Travail social .....</b>	<b>5</b>

### **Editrice :**

#### **Commission cantonale de l'égalité**

Postgasse 68  
3000 Berne 8  
Téléphone +41 31 633 75 77  
[www.be.ch/egalite](http://www.be.ch/egalite)  
[Info.fkgleichstellungsfragen@sta.be.ch](mailto:Info.fkgleichstellungsfragen@sta.be.ch)

Février 2018

## 1 Avant-propos de la présidente

La Suisse est un pays à l'esprit pionnier. Mais sur le terrain de l'égalité entre la femme et l'homme, elle est loin d'être à la pointe du progrès. La Suisse a été l'une des dernières nations à instituer le suffrage féminin – ce que seuls l'Arabie saoudite et le Koweït n'avaient pas encore fait. Il fallut attendre plus longtemps encore pour que les Suissesses puissent faire valoir leurs libertés individuelles au sein de la famille et au travail : jusqu'en 1988, les hommes étaient légalement les chefs de famille et pouvaient s'opposer à ce que « leur » épouse exerce une activité rémunérée ou achète un réfrigérateur. Avant 1992, le viol conjugal n'était pas considéré comme une infraction pénale. Et aujourd'hui encore, la violence domestique reste un fléau dont les femmes et les enfants sont les premières victimes.

Nombre de pays sont beaucoup plus avancés que la Suisse en ce qui concerne l'égalité entre la femme et l'homme. S'installer dans le canton de Berne quand on vient de Suède, d'Allemagne ou de Nouvelle-Zélande, c'est renoncer à des politiques de congé de maternité, de paternité et parental plus favorables aux familles et à des écoles à journée continue compatibles avec l'exercice d'une activité professionnelle. De fait, les femmes qui occupent une position dirigeante ou travaillent dans la technique ou les sciences restent plus rares ici que dans les pays progressistes.

Mais on assiste également au cas inverse, avec l'immigration de personnes qui ont connu des modèles de société et des systèmes juridiques où les femmes ont des rôles plus restreints et moins de droits encore que chez nous, en Suisse. Cette situation peut faire naître des incompréhensions et des conflits, lesquels se répercutent également dans les débats politiques et la presse. Il est donc utile d'examiner la question de plus près.

Pour promouvoir une cohabitation constructive de la population résidant en Suisse et des personnes étrangères, le canton de Berne a adopté une loi sur l'intégration. Toutes les personnes étrangères qui s'installent dans une commune bernoise sont conviées à un premier entretien au cours duquel elles reçoivent des informations sur la vie au quotidien, les offres qui leur sont proposées pour faciliter leur intégration (cours de langue, lieux de rencontres, associations, etc.), ainsi que leurs droits et obligations. En cas de besoin, une convention d'intégration est conclue. Cette procédure a notamment pour but de faire connaître et respecter « le système juridique ainsi que les valeurs et normes fondamentales consacrées par la Constitution fédérale, notamment l'égalité entre hommes et femmes » – ce qui, du point de vue de la Commission de l'égalité, revêt une importance majeure.

Du fait de leur statut, les requérants et requérantes d'asile, les réfugiés et réfugiées reconnues et les personnes admises à titre provisoire sont exclues du « modèle d'intégration bernois ». Souvent, les requérants et requérantes d'asile proviennent de pays où les droits des personnes humaines et les droits des femmes en particulier sont bafoués. De nombreuses femmes fuient même leur pays à cause des violences sexospécifiques dont elles sont victimes. Mais le danger peut les suivre jusqu'en Suisse, où elles viennent trouver refuge.<sup>1</sup> Le manque d'espace dans les centres d'hébergement, l'insécurité, les traumatismes et les différences de représentations sociales et juridiques rendent la cohabitation dans les centres d'hébergement difficile. Devant ce constat, la Commission cantonale de l'égalité a décidé de dresser un état des lieux des pratiques

---

<sup>1</sup> [www.terre-des-femmes.ch/images/docs/Publikationen /2018\\_Leitfaden\\_web.pdf](http://www.terre-des-femmes.ch/images/docs/Publikationen /2018_Leitfaden_web.pdf) (en allemand uniquement)

actuelles de sensibilisation aux questions concernant l'égalité dans les procédures d'asile, et de sonder les besoins en la matière.

Cette étude montre que, dans les centres d'hébergement et les cours qui sont donnés aux requérants et requérantes d'asile, les experts et expertes interrogées sont confrontées à une grande variété de questions en lien avec le sexe et l'égalité, parmi lesquelles l'information et la prévention, les actes de violence comme les agressions sexuelles, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, la prostitution et la traite organisée d'êtres humains, ainsi que des sujets comme l'homosexualité, qui sont tabous dans de nombreux pays d'origine. Elle nous apprend également que les personnes interrogées – qu'elles dirigent un centre d'hébergement pour requérants et requérantes ou un cours – font preuve d'une grande sensibilité à l'égard de ces thématiques. Des problèmes sont aussi pointés du doigt : la plupart des centres d'hébergement manquent de ressources pour systématiser et généraliser la sensibilisation des requérants et requérantes aux questions d'égalité.

A travers cet état des lieux des pratiques actuelles de sensibilisation aux questions concernant l'égalité dans les procédures d'asile, la Commission cantonale de l'égalité entend contribuer à la réalisation et à l'avancée de l'égalité entre l'homme et la femme, en Suisse (et au-delà), indépendamment des origines et des expériences de chacun. Les droits de la personne humaine sont universels et ne connaissent pas de frontières.

Regula Rytz,

Présidente de la Commission cantonale de l'égalité, février 2018

## 2 Recommandations de la Commission cantonale de l'égalité

La Commission cantonale de l'égalité a discuté les résultats de la présente étude et recommande au Conseil-exécutif du canton de Berne d'agir sur les points suivants :

- **Moyens financiers en suffisance pour des offres de sensibilisation professionnelles et des services d'interprétation**
- **Formations régulières des collaborateurs et collaboratrices de centres d'hébergement sur des thématiques sexospécifiques et mise à disposition d'informations en la matière** : les collaborateurs et collaboratrices doivent être régulièrement formés en fonction de leurs besoins sur des aspects sexospécifiques dans la procédure d'asile, et pouvoir compter sur des instruments adaptés (informations, notices, guides, réseaux, etc.).
- **Encouragement des échanges** : pour pouvoir exploiter les synergies et mettre en commun les connaissances pertinentes, un échange régulier de bonnes pratiques entre les centres d'hébergement devrait être rendu possible.
- **Sensibilisation des hommes / prise en compte des thèmes spécifiques aux hommes** : de nombreuses offres de formation en lien avec l'égalité s'adressent déjà aux femmes. Pour atteindre également les hommes en tant qu'acteurs de l'égalité, il faut aborder les responsabilités et les conflits de rôles qui leur sont spécifiques. Des organisations masculines qui sont familières avec ces questions (par exemple, männer.bern) doivent participer à l'élaboration d'outils ad hoc. L'égalité doit être l'affaire des deux sexes.

Rapport final

**Sensibilisation aux questions concernant l'égalité dans les procédures d'asile : état des lieux des pratiques actuelles**

A l'attention de :

Commission cantonale de l'égalité  
Chancellerie d'Etat du canton de Berne

Auteure :  
Claudia Schuwey  
Haute école spécialisée bernoise, division Travail social  
Hallerstrasse 10, 3012 Berne  
031 848 46 27  
claudia.schuwey@bfh.ch

Berne, le 22 novembre 2017

## Table des matières

<b>1. Résumé</b> .....	<b>7</b>
<b>2. Introduction</b> .....	<b>9</b>
2.1 Objectifs et problématiques.....	9
2.2 Méthodologie et sources de données.....	10
<b>3. Résultats des entretiens</b> .....	<b>11</b>
3.1 Thèmes liés à l'égalité dans les centres d'hébergement .....	11
3.2 Règles organisationnelles et mesures pour la protection des droits sexospécifiques.....	13
3.3 Mesures de sensibilisation et de formation pour la promotion de l'égalité .....	15
3.3.1 Mesures de la vie quotidienne dans les centres d'hébergement et dans les cours de langue.....	15
3.3.2 Offres spécifiques des organisations partenaires des centres d'hébergement .....	16
3.3.3 Autres mesures.....	18
3.4 Evaluations de l'efficacité et facteurs de réussite des mesures de sensibilisation .....	19
3.5 Besoins en termes de mesures de sensibilisation à l'égalité .....	20
<b>4. Recommandations</b> .....	<b>21</b>
<b>5. Bibliographie</b> .....	<b>23</b>

## 1. Résumé

### Contexte

L'égalité est une problématique récurrente lorsqu'il est question de personnes étrangères issues de sociétés et de systèmes juridiques où l'égalité, formelle et concrète, entre l'homme et la femme est moins largement enracinée qu'en Suisse. Les différences dans les systèmes juridiques et les modèles de société de certains pays d'origine sont souvent invoquées et instrumentalisées politiquement pour expliquer les conflits d'intégration dans le domaine de l'égalité.

Pour cette raison, la Commission cantonale de l'égalité souhaiterait contribuer à la réalisation et à l'avancée de l'égalité entre l'homme et la femme en associant des personnes de toutes origines. Compte tenu de ce qui précède, la Haute école spécialisée bernoise a été chargée de dresser l'état des lieux des pratiques actuelles de sensibilisation aux questions d'égalité dans le domaine de l'asile<sup>1</sup> et de formuler, sur cette base, des recommandations pour une action ciblée et porteuse de solutions.

### Méthode

Sept entretiens qualitatifs ont été menés avec des collaborateurs et collaboratrices de trois centres d'hébergement pour requérants et requérantes d'asile et de trois organisations partenaires de ces structures. Ces entretiens ont été enregistrés sur support électronique, transcrits synthétiquement, puis analysés.

Pour permettre leur contextualisation, les résultats obtenus ont été comparés à ceux d'autres études sur la situation des requérantes d'asile hébergées dans des centres d'hébergement en Suisse. Le rapport fait également état des nouveautés prévues par le canton de Lucerne, par l'intermédiaire de son service du domaine de l'asile et des réfugiés (Dienststelle Asyl- und Flüchtlingswesen), pour sensibiliser les requérants et les requérantes d'asile aux questions d'égalité.

### Résultats

Dans les centres d'hébergement et les cours qui sont donnés aux requérants et requérantes d'asile, les experts et expertes interrogées sont confrontées à une grande variété de questions en lien avec le sexe et l'égalité, parmi lesquelles : l'information et la prévention, les actes de violence comme les agressions sexuelles, les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, la prostitution et la traite organisée d'êtres humains, et des sujets comme l'homosexualité, qui sont tabous dans de nombreux pays d'origine .

Les personnes interrogées – qu'elles dirigent un centre d'hébergement pour requérants et requérantes ou un cours – montrent une grande sensibilité à l'égard de ces thématiques. Pour protéger les requérants et les requérantes d'asile contre la violence et garantir des droits sexospécifiques dans les centres d'hébergement et les cours, différentes règles ont été instituées, que viennent compléter des mesures infrastructurelles (répartition des chambres par sexe, installations sanitaires non mixtes, etc.). D'autres études montrent néanmoins que, dans bien des cas, le manque d'espace dans les centres d'hébergement ne permet pas de garantir la sécurité des femmes et des enfants, ainsi que le droit à l'intimité et au respect de la sphère privée. Par ailleurs, les règles qui prévalent dans les organisations sont essentiellement des règles de comportement informelles, fixées en fonction des personnes et des besoins. En cas de comportements déplacés (dans le cas, par exemple, de lésions corporelles), une discussion au sein de l'équipe a lieu, les habitantes et habitants concernés sont entendus et, si nécessaire, l'affaire est portée devant les services responsables.

Les trois centres d'hébergement pour requérants et requérantes d'asile étudiés proposent des mesures spécifiques de sensibilisation et de formation pour promouvoir l'égalité, dans la mesure du possible et si un besoin a été identifié du côté des résidentes et des résidents. La sensibilisation s'opère essentiellement dans les activités quotidiennes : les tâches traditionnellement assignées à un genre (nettoyage, garde d'enfant, etc.) sont par exemple prises en charge à égalité par les hommes et les femmes. Ces centres d'hébergement ont en outre recours à des offres de sensibilisation proposées par des organisations partenaires (cours, ateliers, brochures et aide-mémoire pour les requérants et requérantes).

Toutefois, compte tenu de leurs moyens limités, les centres d'hébergement ne peuvent proposer de cours de sensibilisation que sporadiquement et n'ont pas toujours les moyens d'assurer les traductions nécessaires. De plus, il manque des cours ciblés pour les hommes ainsi que des informations de base sur des thèmes au centre des questions en lien avec le sexe et l'égalité des sexes (homosexualité, traite des êtres humains, etc.). Etant donné l'absence de communication entre les hébergements

---

<sup>1</sup> L'état des lieux s'est limité au domaine de l'asile étant donné que, pour la migration économique et étudiante ainsi que le regroupement familial, une procédure existe déjà dans le cadre de la loi sur l'intégration, laquelle vise une cohabitation constructive de la population résidant en Suisse et des personnes étrangères qui s'y installent. En sont exclues les personnes requérantes d'asile, réfugiées reconnues et celles, admises provisoirement, qui sont depuis plus longtemps en Suisse, si elles s'installent dans une commune du canton de Berne.

d'asile (exception faite des centres d'ORS Service AG), les éventuelles synergies ne sont mises à profit que de façon très limitée.

### **Recommandations**

Compte tenu de l'importance considérable de l'égalité dans la réussite d'un parcours d'intégration, il faut systématiser et généraliser la sensibilisation des requérantes et requérants à cette thématique (éventuellement sur le modèle du canton de Lucerne). Etant donné que les femmes bénéficient d'ores et déjà d'une offre importante, l'accent doit davantage être mis sur les thématiques qui touchent la gent masculine.

Concernant les infractions pénales, il convient d'examiner l'étendue des besoins d'information chez les exploitants et exploitantes des centres d'hébergement, et dans quelle mesure des procédures doivent être définies pour y répondre. Il faut par ailleurs définir des réglementations sensibles au genre uniformes et contraignantes en matière d'hébergement des requérantes et requérants. Les collaborateurs et collaboratrices de ces structures devraient suivre régulièrement des formations en lien avec des aspects sexospécifiques. Pour pouvoir exploiter les synergies et mettre en commun les connaissances pertinentes, un échange de bonnes pratiques entre les centres d'hébergement devrait être rendu possible. Enfin, il faut examiner dans quelle mesure les requérantes et requérants d'asile sont sensibilisés aux questions d'égalité en dehors des centres d'hébergement ou des cours proposés par les organisations partenaires, et quelles mesures supplémentaires de sensibilisation doivent, le cas échéant, être mises en place à l'issue de la première phase de la procédure d'asile.

## 2. Introduction

### 2.1 Objectifs et problématiques

L'égalité entre la femme et l'homme est souvent abordée lorsqu'il est question de personnes étrangères issues de sociétés et de systèmes juridiques où l'égalité, formelle et concrète, est moins largement enracinée qu'en Suisse. Les différences liées à l'origine sont souvent invoquées pour expliquer les conflits d'intégration.

On peut se demander comment concrétiser l'égalité de fait entre la femme et l'homme et la promouvoir auprès de personnes issues de tous les horizons culturels. C'est pourquoi la Commission de l'égalité du canton de Berne a chargé la Haute école spécialisée bernoise de dresser l'état des lieux des pratiques actuelles de sensibilisation aux questions d'égalité dans le domaine de l'asile.

A ce sujet, il convient d'examiner les problématiques suivantes :

#### *Sujet 1 : Thèmes et tensions/enjeux liés à l'égalité entre la femme et l'homme*

- Le thème de l'égalité entre la femme et l'homme est-il abordé dans les centres d'hébergement collectif et les cours proposés aux requérants et requérantes d'asile ?
- Les comportements à adopter entre les genres sont-ils abordés dans les centres d'hébergement collectif ou les cours proposés aux requérants et requérantes d'asile?
- Perçoit-on des tensions au sujet de l'égalité entre la femme et l'homme dans les centres d'hébergement collectif ? Si oui : de quelle manière s'expriment-elles ?
- Comment réagissent les centres d'hébergement collectif et les organisations de prise en charge face à de telles tensions ?

#### *Sujet 2 : Offres de sensibilisation et de formation existantes sur le thème de l'égalité*

- Existe-t-il des offres de sensibilisation et de formation sur le thème de l'égalité ? Si oui : quels instruments sont déployés à cet effet ?
- A quelles personnes/groupes cibles ces offres s'adressent-elles ? Les instruments choisis diffèrent-ils en fonction des caractéristiques des personnes visées (sexe, origine, âge, formation, etc.) ?
- Quelles expériences a-t-on de tels instruments ? Comment l'efficacité de ces instruments est-elle évaluée ? Y a-t-il des différences en fonction des caractéristiques des personnes visées (sexe, origine, âge, formation, etc.) ?

#### *Sujet 3 : Besoins en matière d'offres de sensibilisation et de formation spécifiques*

- Perçoit-on un besoin de mettre en place des offres de sensibilisation et de formation (supplémentaires), ou des instruments d'apprentissage et des moyens d'information (supplémentaires) ? Si oui : quels types d'offres ou quels moyens de sensibilisation pourraient être particulièrement efficaces auprès des femmes et des hommes ?

Le bilan doit permettre de montrer à la Division Intégration de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale (SAP) comment la sensibilisation aux questions d'égalité pourrait être intégrée aux nouveaux contrats de prestations avec les centres d'hébergement collectif. L'objectif est de pouvoir promouvoir une action centrée sur les solutions. Ce bilan sert en outre de base pour le forum pratique de 2018 consacré à l'intégration et à l'égalité. Le but de ce forum pratique est de soutenir les spécialistes du domaine de la migration dans leur travail au sein des institutions.

## 2.2 Méthodologie et sources de données

Afin de répondre aux questions mentionnées ci-dessus, sept entretiens semi-directifs qualitatifs ont été menés avec des collaborateurs et collaboratrices issus de trois centres d'hébergement ainsi que de trois organisations partenaires de ces centres (cf. tableau 1). Comme les questions en lien avec l'égalité peuvent varier en fonction de la composition des personnes logées dans ces centres, nous avons veillé, lors de la sélection des centres d'hébergement, à ce que les personnes interrogées possèdent de l'expérience avec différentes compositions. C'est-à-dire avec une population soit majoritairement masculine, soit majoritairement familiale, soit mixte.<sup>2</sup>

Les entretiens ont duré en moyenne 1 heure 30. Ils ont été enregistrés sur support électronique, transcrits synthétiquement puis analysés (cf. Mayring, 2015).

Tableau 1 : Aperçu des entretiens

	Personnes interrogées	Fonction	Organisation	Informations complémentaires
Centres d'hébergement	Katharin Steibli Nadja Möschi	Directrice Directrice suppléante/ directrice du département de médecine	Centre d'hébergement collectif d'Oberzollkofen (Armée du Salut)	Centre familial, actuellement une majorité d'hommes (total : environ 85 personnes)
	Daniel Bernasconi Aline Jorand Gmür	Directeur Assistante sociale	Centre d'hébergement collectif de la Clé, Bienne (ABR)	Composition mixte (total : 81 personnes)
	Monika Vögeli Dominik Schindler	Directrice Directeur suppléant / personnel d'encadrement	Centre d'hébergement collectif d'Aeschiried (ORS)	Actuellement une majorité d'hommes (total : environ 100 personnes)
Cours de langue	Salomé Margraf	Enseignante, cheffe de groupe (interlocutrice pour 14 enseignants et enseignantes)	« Lernpunkt » Armée du Salut	Niveaux des cours de langue : de l'alphabétisation au niveau B1 (principalement des requérants et requérantes d'asile en seconde phase), cours subventionnés par la SAP
	Romeo Wasmer	Enseignant	Lernpunkt Armée du Salut	
	Barbara Ferreno	Enseignante	Université populaire, Bienne	Cours d'allemand au centre de transit de Lyss, sur mandat de l'ABR, de l'alphabétisation à A2
Cours de sensibilisation	Barbara Zwahlen	Formatrice	Aide Sida Berne	Offre de cours pour les requérants et requérantes d'asile des centres d'hébergement collectifs du canton de Berne (partiellement financés par la SAP) ainsi que pour des spécialistes du domaine de l'asile et de la migration

Nous nous sommes servie d'autres études portant sur la situation des femmes dans les centres d'hébergement (Terre des femmes, 2014, Cignacco et al., 2017) pour contextualiser les résultats des entretiens. En outre, nous avons contacté la section du domaine de l'asile et des réfugiés du canton de Lucerne afin d'obtenir des informations sur les nouveautés prévues pour la sensibilisation aux questions d'égalité dans le domaine de l'asile.

<sup>2</sup> Actuellement, dans le canton de Berne, beaucoup de centres d'hébergement collectifs accueillent une majorité d'hommes parce qu'un grand nombre de centres d'hébergement d'urgence ont été fermés en raison de la diminution du nombre de requérants d'asile arrivant en Suisse. Les requérants restants, principalement des hommes, ont été répartis dans les centres d'hébergement collectifs. Tous les collaborateurs et collaboratrices ont cependant déjà acquis de l'expérience avec d'autres compositions.

### 3. Résultats des entretiens

Les sections suivantes reposent sur les problématiques exposées ci-dessus (cf. chap. 2.1). Nous présenterons d'abord les thèmes et les tensions liées au domaine de l'égalité qui peuvent se manifester (chap. 3.1) dans les centres d'hébergement ou dans les cours. Nous exposerons ensuite les mesures d'ordre organisationnel pour le respect des droits sexospécifiques mises en place dans les centres ainsi que dans les cours, c'est-à-dire les règlements formels et informels régissant les comportements entre les genres (chap. 3.2). Nous aborderons en outre les mesures de sensibilisation spécifiques pour la promotion de l'égalité, mesures appliquées autant dans la vie quotidienne des requérants et requérantes d'asile que dans les cours des organisations partenaires (chap. 3.3). Suivront des évaluations de l'efficacité de ces mesures (chap. 3.4) ainsi qu'un aperçu des besoins d'autres mesures de sensibilisation aux questions d'égalité évoqués par les spécialistes interrogés (chap. 3.5). Enfin, nous formulerons des recommandations quant aux thèmes liés à l'égalité à intégrer aux nouveaux contrats de prestations pour les centres d'hébergement (chap. 4).

#### 3.1 Thèmes liés à l'égalité dans les centres d'hébergement

Lors des entretiens menés dans les centres d'hébergement et avec les enseignants, les enseignantes et les formatrices, il s'est avéré qu'une grande importance est accordée au thème de l'égalité entre les genres. Tous les spécialistes interrogés ont souligné que cette thématique est un engagement personnel important pour eux et qu'elle est soutenue par tous les membres de leurs équipes. Dans les centres d'hébergement, cela s'illustre par le fait que les responsables ont, de leur propre initiative, pris différentes mesures pour promouvoir l'égalité entre requérants et requérantes d'asile (cf. chap. 3.2 et 3.3).

##### Besoin d'informations

L'information au sujet de la sexualité et la contraception sont des thèmes importants pour venir en aide aux femmes. Une directrice de centre a souligné que beaucoup de femmes tombent enceintes sans l'avoir désiré par manque de connaissances. En ce qui concerne les maladies sexuellement transmissibles, on constate aussi de grandes lacunes, ou des représentations « socioculturelles » prédominantes qui peuvent avoir des conséquences néfastes pour les femmes (contamination, discrimination, exclusion de la communauté, etc.).

##### Violence (sexuelle) peu visible

Les collaborateurs et collaboratrices des centres d'hébergement interrogés ainsi que les enseignants, enseignantes et formatrices ne perçoivent que rarement des tensions et des problèmes liés au genre (harcèlement sexuel par exemple). De manière générale, le climat est bon. Les résidents et résidentes des centres d'hébergement s'organisent entre eux, s'aident et gardent les distances nécessaires. Ce n'est que dans certains cas isolés que les requérantes ont fait part de harcèlement et d'agressions sexuelles, qu'il s'agisse de violences de la part de compagnons ou d'autres personnes vivant dans les centres d'hébergement. Les personnes responsables des centres partent du principe que de tels incidents se produisent plus souvent qu'il n'y paraît, mais ne sont pas signalés, ce qu'elles attribuent principalement à la peur de conséquences négatives sur la procédure d'asile ainsi qu'à l'insécurité en raison de rapports de dépendance privés. Les résultats d'une étude de Terre des femmes (2014) vont dans le même sens. Les requérantes d'asile interrogées par Terre des femmes ont surtout rapporté la violence verbale et physique quotidienne entre les hommes, qui déclenche des sentiments d'insécurité chez elles et leurs enfants. Dans certains cas, la violence des hommes est aussi dirigée directement contre les femmes. Souvent, se retirer dans sa chambre reste la seule possibilité de s'en protéger. Certains collaborateurs et certaines collaboratrices confirment aussi dans le cadre de cette étude que la situation dans les centres est difficile pour les femmes. Les femmes se sentent parfois menacées par des comportements ou même par des brutalités de la part de certains agents de sécurité. N'oublions pas que beaucoup de requérants et requérantes d'asile ont déjà été exposés à la violence dans leur pays d'origine ou pendant leur fuite.

La violence sexuelle des hommes n'est pas toujours uniquement dirigée vers les femmes : des hommes peuvent aussi être victimes d'agressions. Une personne responsable a rapporté un cas dans lequel des voisins de chambre étaient au courant d'agressions mais ont attendu très longtemps avant de les signaler.

La formatrice des cours d'Aide Sida a mentionné un cas similaire dans un centre pour hommes. Tous les responsables des centres interrogés ont indiqué que les agressions sexuelles à l'encontre des hommes étaient sûrement plus fréquentes qu'ils n'en avaient connaissance (surtout des agressions à

l'encounter de très jeunes mineurs). Etant donné qu'il s'agit d'un sujet tabou, ces types d'incidents sont la plupart du temps passés sous silence. La formatrice des cours d'Aide Sida estime que ces tabous sont liés à l'image dominante de l'homme (un homme doit être fort, ne doit pas montrer sa peur, ne souffre pas, etc.).

Les hommes peuvent aussi être victimes de violences exercées par des femmes. Dans les trois centres d'hébergement, des femmes ont frappé leur conjoint : il s'agit aussi d'un sujet tabou que les hommes touchés n'évoquent pas d'eux-mêmes. Ce n'est qu'en insistant et avec beaucoup de patience qu'il a été possible de confirmer des faits de ce type.

### Autres tensions liées au genre

Outre les formes de violence mentionnées ci-dessus, d'autres tensions et formes de violence liées au genre ont été observées dans les centres d'hébergement ou dans les cours :

- *Soumission générale des femmes* : On reconnaît par exemple qu'une femme est soumise à son conjoint ou à son père au fait qu'elle n'est pas autorisée à sortir seule à l'extérieur (de tels cas ont été évoqués par des collaborateurs et collaboratrices de deux centres d'hébergement). Dans les cours, la soumission des femmes s'illustre par le fait qu'un homme somme une femme d'effectuer une tâche pour lui, ou par le fait que dans un couple, l'homme répond à des questions adressées à la femme.
- *Mutilations génitales féminines* : Une personne responsable a rapporté que des excisions avaient été planifiées. Celles-ci étaient en particulier encouragées par les mères des fillettes concernées.
- *Mariages forcés* : Les trois centres ont connaissance de cas de (projets de) mariages forcés. Des jeunes femmes, souvent mineures, sont fiancées à des hommes qui sont encore dans leur pays d'origine. En pareil cas, elles sont mises sous pression par leur entourage, qui leur fait notamment comprendre qu'elles sont sous étroite surveillance et que leurs faits et gestes sont rapportés dans leur pays d'origine. D'autres femmes sont mariées à des hommes du même pays qu'elles qui vivent déjà en Suisse. Elles doivent contracter ce mariage arrangé afin de retrouver une situation respectable. Ces couples reçoivent une chambre commune et, souvent, les femmes tombent rapidement enceintes. Selon la directrice d'un centre, les mariages forcés sont bien plus répandus que beaucoup de professionnels n'en ont conscience.
- *Manque de responsabilité parentale* : Dans un centre d'hébergement, on a signalé le cas de femmes avec des enfants dont les pères vivaient ailleurs. Souvent, ces hommes ont des enfants avec d'autres femmes, pour lesquels ils n'assument généralement aucune responsabilité. Quand la femme en question est mariée à un homme (absent), elle est liée à lui et ne peut pas commencer de nouvelle relation.
- *Mineures en couple* : Il arrive que des hommes âgés soient admis dans un centre d'hébergement avec des mineures ou des femmes très jeunes, en prétendant seulement être père et fille.
- *Prostitution et traite d'êtres humains organisée* : Les personnes interrogées n'ont pas été directement confrontées à des cas de prostitution, mais avaient connaissance de de tels cas dans d'autres centres. Une personne responsable a indiqué que la prostitution était sûrement plus répandue dans les centres situés à l'écart, en campagne, parce que les clients peuvent plus facilement y accéder en voiture. Dans un tel centre, cette personne a elle-même été témoin d'hommes qui suivaient des femmes en voiture la nuit. La probabilité pour que les femmes se prostituent (ou soient forcées à se prostituer) varie en fonction de leur origine : la prostitution est moins courante parmi les femmes originaires de pays islamiques, comme l'Afghanistan et la Syrie, que parmi les femmes qui viennent par exemple d'Afrique de l'Ouest ou du Népal. D'après une directrice de centre, la prostitution peut être mise en lien avec des cas de traite des femmes. Beaucoup de femmes concernées seraient, selon des articles de presse, des requérantes d'asile qui vivaient dans des centres d'hébergement collectif et étaient forcées de se prostituer pour rembourser des dettes fictives.
- *Tabou de l'homosexualité* : De manière générale, dans les centres d'hébergement, l'homosexualité est considérée comme un thème difficile à aborder et tabou au sujet duquel les requérants d'asile ne parlent en principe pas ouvertement. On estime cependant qu'un nombre relativement élevé de personnes aurait besoin de soutien dans ce domaine.<sup>3</sup>

<sup>3</sup> Dans un échange de courriels, la cheffe de la section du domaine de l'asile et des réfugiés du canton de Lucerne rapporte que l'homosexualité est un sujet tabou : beaucoup de requérants d'asile adultes ne sont pas habitués à parler ouvertement de ce sujet (tabou dans leur pays d'origine). Les mineurs non accompagnés (MNA) en particulier sont très surpris par le niveau d'acceptation des couples de même sexe en Suisse, qui est élevé en comparaison avec d'autres pays.

### **Pas ou peu de violences à l'encontre des collaborateurs ou collaboratrices**

A une exception près, les personnes interrogées n'ont pas connaissance de violences perpétrées par des requérants ou requérantes d'asile à l'encontre de collaborateurs et collaboratrices. A une seule occasion, dans le cadre d'un cours de langue, un participant se serait rapproché de trop près de l'enseignante. Il n'est toutefois pas clair s'il s'agissait d'avances de nature sexuelle.

### **3.2 Règles organisationnelles et mesures pour la protection des droits sexospécifiques**

Comme indiqué ci-dessous, les règles portant sur les thématiques et les tensions liées au genre sont majoritairement informelles ; l'ancrage institutionnel concerne principalement les mesures et les règles portant sur la sécurité des requérants et des requérantes d'asile et la gestion de la violence.

#### **Règlements institutionnels**

Selon les spécialistes interrogés, la présence constante de personnel garantit la sécurité générale dans les centres d'hébergement. En outre, les règlements internes définissent des règles obligatoires pour la vie en commun, comme l'interdiction d'entrer dans la chambre d'une personne d'un autre sexe. En cas de violence ou d'agression sexuelle, les personnes suspectes s'exposent à une poursuite pénale et un avertissement de la part du centre. Un directeur a cependant souligné que chaque conflit doit être traité en fonction de la situation. Dans le cas d'une famille par exemple, il a dû se demander s'il était judicieux de réunir ses membres alors que le père s'était montré violent envers d'autres membres de la famille par le passé. Les responsables d'un autre centre laissent les victimes de violence faire elles-mêmes appel à la police en cas d'actes de violence « moins graves » comme une gifle.

Dans les cours du *Lernpunkt* de l'Armée du Salut aussi, il existe des règlements contraignants pour les actes violents, mais on n'a cependant pas établi de règles spécifiques au genre ou en lien avec l'égalité.

#### **Mesures d'infrastructure**

Une infrastructure adéquate dans les centres d'hébergement est essentielle pour garantir la sécurité des résidents et résidentes et la protection de leur sphère privée et intime. Tous les centres d'hébergement qui ont participé à l'étude ont mis en place des mesures spatiales pour la protection des requérants et requérantes d'asile malgré un espace limité. Les femmes et les hommes célibataires ont leurs propres chambres, qui sont, en partie au moins, situées à des étages différents. Dans deux centres, les douches des hommes et des femmes sont séparées. Dans un centre, les douches ne sont pas séparées mais des horaires d'utilisation distincts ont été mis en place pour les hommes et les femmes.

Les salles communes sont utilisées par tous les résidents et résidentes ; les femmes et les hommes y passent du temps en soirée surtout, souvent en groupes séparés.

L'étude de Terre des femmes (2014) mentionnée ci-dessus tout comme l'étude sur les soins de santé sexuelle et reproductive dans les centres d'hébergement (Cignacco et al., 2017) font remarquer que les femmes qui vivent dans des centres avec une population résidente mixte ne sont pas suffisamment protégées, en particulier quand elles sont logées au même étage que les hommes. Si des femmes ont été concernées par la traite d'êtres humains et des violences au moment de fuir leur pays, elles ne trouvent pas suffisamment d'espace pour pouvoir être en mesure de se remettre physiquement et psychologiquement de ce qu'elles ont vécu. De plus, les femmes célibataires doivent souvent partager les installations sanitaires avec les familles et donc aussi avec des hommes, ce qui peut s'accompagner d'une absence d'intimité voire de harcèlement sexuel.

Dans les centres dans lesquels les hommes et les femmes sont plus strictement séparés, les femmes se sentent plus en sécurité. Un hébergement sensible au sexe n'est toutefois pas toujours possible à cause des exigences administratives et logistiques (Terre des femmes, 2014, pp. 7-8).

#### **Règles de comportement informelles**

Les comportements qu'adoptent les collaborateurs et collaboratrices avec les résidents et résidentes des centres sont généralement adaptés aux personnes, aux besoins et aux situations. Il est difficile de mettre en place une procédure standardisée en cas de conflits ou de tensions en raison de l'importante hétérogénéité des résidents et résidentes (exception faite des règlements internes mentionnés précédemment).

La directrice d'un centre d'hébergement indique suivre des règles de comportement personnelles en ce qui concerne les rapports avec les résidents masculins, évitant par exemple en principe les contacts physiques. Il y a cependant des exceptions (par exemple quand un homme éclate en sanglots suite au refus de sa demande d'asile). Le but est de « sentir » ce qui est approprié en fonction de la situation.

Outre un comportement adapté aux besoins, les personnes responsables des trois centres encouragent leur équipe à respecter certaines règles de comportement informelles. On compte parmi ces règles de comportement :

- *Beaucoup d'attention, discussion en équipe des comportements déplacés* : Grâce à leur proximité quotidienne avec les résidents et les résidentes, les collaborateurs et collaboratrices remarquent relativement beaucoup de choses. Toutes les personnes interrogées soulignent que la sensibilité au genre est très prononcée dans leur équipe. La formatrice des cours d'Aide Sida note en revanche que cette sensibilité varie en fonction des centres d'hébergement et qu'il règne parfois une grande incertitude. Cette impression concorde avec les résultats de l'étude de Terre des Femmes (2014). Les collaborateurs et collaboratrices de centres interrogés dans le cadre de la présente étude estiment que leur équipe est très attentive. Ils déclarent savoir quand redoubler d'attention et quand prendre les mesures requises si nécessaire. La directrice d'un centre dit que des briefings ont lieu chaque jour avec son équipe. Les comportements déplacés (comme par exemple des blessures externes) sont consignés afin que la décision de prendre des mesures puisse être motivée et comprise à tout moment.  
L'étude de Terre des femmes confirme l'importance d'une telle procédure. La communication et la discussion en équipe des observations individuelles sont centrales pour pouvoir développer et mettre en œuvre des solutions. De cette manière, les collaborateurs et collaboratrices sont en mesure d'initier certains changements malgré une marge de manœuvre réduite (Terre des femmes, 2014, p. 21).
- *Parler aux résidents et résidentes, leur apporter un sentiment de sécurité* : Les trois centres d'hébergement ont souligné que les collaborateurs et collaboratrices expliquent activement leurs droits aux requérants et requérantes et les informent qu'un interlocuteur ou une interlocutrice est disponible à tout moment. Si des cas de violence se répètent, on adapte parfois les procédures existantes (par exemple, dans un centre, l'entretien d'évaluation médicale).
- *Collaboration avec des services spécialisés* : On invite les résidents et résidentes à un entretien de consultation ou on les aiguille vers un service spécialisé. Dans l'un des centres consultés, on accompagne préventivement les femmes qui le désirent auprès de services spécialisés (par exemple dans une maison d'accueil Solidarité femmes) pour qu'elles sachent vers qui se tourner en cas d'urgence. Dans les trois centres, nous avons pu remarquer que les directions se tissent proactivement un réseau avec des services spécialisés (en particulier des services régionaux comme les maisons d'accueil Solidarité femmes, Santé bernoise, les services d'aide aux victimes, les centres de consultation conjugales, les établissements psychiatriques, des médecins, la police, l'APEA, etc.), que ce soit pour fournir aux résidents et résidentes l'accès à des conseils professionnels ou pour qu'ils puissent eux-mêmes s'informer sur certaines thématiques.

Les centres d'hébergement travaillent également avec un système de personnes de référence. Chaque requérant et requérante d'asile se voit attribuer un collaborateur ou une collaboratrice comme personne de référence. Le requérant ou la requérante peut expressément demander que sa personne de référence soit un homme ou une femme.

La direction d'un centre souligne cependant qu'il faut montrer aux résidents et résidentes que la situation entre les genres en Suisse diffère de celle de certains pays d'origine, et qu'ici il est normal qu'hommes et femmes travaillent ensemble.

Les requérants et requérantes d'asile peuvent choisir de parler à un collaborateur masculin ou féminin surtout pour des thématiques ou des problèmes liés au genre. Les thèmes spécifiques aux femmes ne sont généralement pas abordés avec des hommes, mais des exceptions sont possibles dans des situations graves.

Les requérants d'asile préfèrent un interlocuteur du même sexe qu'eux pour parler de certains sujets, mais d'autres au contraire demandent explicitement à parler à une femme. De manière générale, le choix de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice dépend fortement du rapport de confiance individuel existant avec certains collaborateurs ou certaines collaboratrices.

Dans les cours des organisations partenaires, le *Lernpunkt*, l'Université populaire de Bienne et Aide Sida, il n'y a pas de répartition spécifique des interlocuteurs et interlocutrices en fonction de leur sexe. On ne fait pas non plus attention au sexe de la personne qui donne les cours. En principe, les femmes sont acceptées dans leur rôle d'enseignante par les groupes masculins. Par ailleurs, la composition des classes des cours de langues dépend exclusivement du niveau linguistique des participants et des participantes : d'autres caractéristiques comme l'origine, le sexe ou l'âge n'ont pas d'importance.

### 3.3 Mesures de sensibilisation et de formation pour la promotion de l'égalité

La sensibilisation des requérants et des requérantes d'asile à la question de l'égalité peut être encouragée autant au quotidien que par des mesures de sensibilisation spécifiques et des offres de soutien proposées par des organisations partenaires. Les sections suivantes exposent les mesures prises au sein des organisations des spécialistes interrogés.

#### 3.3.1 Mesures de la vie quotidienne dans les centres d'hébergement et dans les cours de langue

Tous les responsables des centres d'hébergement interrogés soutiennent des mesures visant à promouvoir l'égalité dans le quotidien des habitants et des habitantes. Ils ont mentionné les mesures suivantes :

- *Versement de l'aide sociale aux femmes* : L'un des centres interrogés verse l'argent séparément aux femmes, ce qui peut poser des problèmes, en particulier au début du séjour. En effet, un certain nombre de femmes donnent ensuite cet argent aux hommes/à leur mari. Dans beaucoup de cas, cette méthode contribue cependant à ce que les femmes prennent conscience qu'elles ont droit à cet argent et à ce qu'elles le gardent pour elles.
- *Encouragement des activités autonomes des femmes/jeunes filles* : Le même centre encourage les femmes et les jeunes filles à pratiquer des activités en autonomie (faire les courses, regarder un film, etc.). Au début, les maris ou les pères hésitent souvent à approuver de telles activités, allant jusqu'à s'y opposer. En règle générale, après un certain temps, ils acceptent et soutiennent cependant ces activités. Dans un autre centre, les femmes sont surtout encouragées à profiter des offres facultatives qui leur sont destinées spécifiquement (cours de couture par exemple).
- *Répartition entre les hommes et les femmes des activités traditionnellement liées au genre* : Dans tous les centres, on veille lors de la répartition des tâches à ce que les hommes exercent aussi les activités et des tâches traditionnellement féminines, comme les travaux de nettoyage, la préparation des repas et la garde des enfants (par exemple pendant que les mères participent à une sortie ou à un projet facultatif, ou encore lorsqu'elles sont malades). Un seul centre a indiqué aussi employer les femmes pour des activités typiquement masculines, comme les travaux forestiers.
- *Activités récréatives communes* : La directrice d'un centre d'hébergement rapporte que les hommes et les femmes sont encouragés à participer à des activités récréatives en commun (par exemple une partie de volleyball).
- *Exemple donné par les collaborateurs et collaboratrices* : Les responsables de deux centres ont souligné que les collaborateurs et collaboratrices servent d'exemple. Les collaborateurs et collaboratrices incarnent l'égalité : par exemple, autant les collaborateurs masculins que les collaboratrices féminines participent aux travaux de nettoyage. Par ailleurs, les deux centres et le *Lernpunkt* de l'Armée du Salut sont dirigés par des femmes, ce qui peut aussi avoir une influence sur la vision stéréotypée des rôles. Dans les centres tout comme dans les cours du *Lernpunkt*, on fait également attention à ce que la répartition des collaborateurs et des collaboratrices soit la plus équilibrée possible.

Dans les cours de langue du *Lernpunkt* ainsi que ceux de l'Université populaire de Bienne, l'égalité n'est pas traitée à part et ne fait pas partie du plan d'études. On n'utilise pas non plus de matériel didactique spécifique. Cependant, si des thèmes comme le choix d'un métier, la formation, les emplois rémunérés et non rémunérés, etc. sont abordés, on indique qu'en principe les hommes et les femmes ont les mêmes possibilités.

En outre, on veille à ce que les hommes et les femmes collaborent dans les travaux de groupe et à renforcer la confiance en soi des femmes. Ce sont principalement des femmes qui participent aux cours « ELMIKI » (parents avec enfants) proposés par le *Lernpunkt* aux parents allophones. Les enseignantes répètent aux participantes que l'offre est aussi ouverte aux pères (souvent au chômage) et elles organisent en outre des journées des pères (toutefois peu fréquentées). Les thématiques de l'égalité sont souvent abordées dans ces cours.

Lors des entretiens avec l'équipe du *Lernpunkt* il apparaît clairement que ces thématiques sont importantes aux yeux de tous les enseignants et enseignantes ; la promotion de l'égalité est ancrée dans la philosophie de base de l'organisation, et transmise à tous les nouveaux enseignants et enseignantes. Cependant, la sensibilité individuelle à ce thème peut varier, tout comme l'engagement de chacun et de chacune.

Selon l'enseignante interrogée, l'Université populaire de Bienne ne définit pas de règles spécifiques relatives à la promotion de l'égalité entre l'homme et la femme.

### 3.3.2 Offres spécifiques des organisations partenaires des centres d'hébergement

#### Cours et ateliers pour les requérants et les requérantes

Les mesures de sensibilisation, comme des cours ou des ateliers, sont majoritairement organisées en fonction des besoins du moment. Dans un centre par exemple, un collaborateur afghan a été témoin durant le service de nuit de la manière méprisante dont les requérants afghans parlaient souvent des femmes et de la sexualité. De plus, à cette époque, différents journaux rapportaient une augmentation spectaculaire des viols en Autriche, notamment perpétrés par des requérants d'asile afghans. La direction a donc organisé un cours de sensibilisation sur la sexualité proposé par Aide Sida.

Les tableaux ci-après donnent un aperçu de la collaboration des centres d'hébergement avec les services spécialisés dont les cours ont notamment pour but de sensibiliser aux questions d'égalité et de genre.

Tableau 2 : Organisations partenaires des centres d'hébergement en matière de sensibilisation aux questions d'égalité et de genre

Service spécialisé	Thèmes/Contenus	Nombre d'occurrences (centres d'hébergement)	Fréquence/cadre	Publics cibles
Aide Sida Berne	Information et sensibilisation au sujet des droits en matière de sexualité des femmes et des hommes, prévention, protection de la personnalité, violences sexuelles, etc.	3	Manifestations régulières dans les centres, un après-midi, environ 6 mois après l'arrivée dans le pays (participation obligatoire)	Mixte, si besoin séparation en fonction du genre, de la langue ou de l'âge. Actuellement surtout des groupes mixtes en raison du faible nombre d'inscriptions  Propose aussi des cours pour les professionnels du secteur de la migration
Kulturschule	Informations sur la culture et les valeurs de la Suisse, la démocratie, l'égalité, les rapports entre les genres, les échéances, la ponctualité, la santé et la communication	2	Trois soirées	Groupes organisés selon le pays d'origine
effe, espace de formations, Bienne	Droits des femmes et des hommes, questions sociales (éducation, alimentation, école, travail, etc.)	1	En fonction des besoins, environ 1 fois par mois (plus rarement actuellement par manque de ressources financières)  Tables rondes/ateliers/débats/échanges d'informations	Femmes originaires des pays d'où viennent les requérants d'asile (sur demande du centre, aussi certains ateliers avec des hommes)
Solidarité femmes (maisons d'accueil pour femmes)	Droits des femmes, mariages forcés, violence	2	En fonction des besoins. Dans un centre, prises de contact préventives/réunions d'information sur place (groupes) et entretiens individuels dans des maisons d'accueil pour femmes	Femmes

Il existe encore d'autres formes de collaboration avec des services spécialisés dans les questions de planning familial et d'éducation (cf. tableau 3).

Tableau 3 : Organisations partenaires des centres d'hébergement pour les questions de planning familial et d'éducation

Service spécialisé	Thèmes/Contenus	Nombre d'occurrences (centres d'hébergement)	Fréquence/cadre	Publics cibles
Mamamundo	Préparation à la naissance	2	En fonction du besoin. Outre les cours pour femmes enceintes, un cours uniquement destiné aux hommes est aussi organisé dans un centre d'hébergement.	Futures mères
Planning familial	Questions sur le planning familial, les mariages forcés, le VIH	2	En fonction du besoin. En partie, manifestations d'information (préventives) en groupes, en partie entretiens individuels sur place	Tous, en fonction du besoin
Centre de Puériculture	Questions des mères et des pères au sujet de l'éducation	3	Rencontres mensuelles dans les centres	Dans un centre, obligatoire pour les parents avec des enfants de moins de 2 ans

### Exemple du canton de Lucerne

Comme nous l'avons vu ci-dessus, dans le canton de Berne différents services spécialisés participent à la sensibilisation aux questions liées à l'égalité ou aux thèmes liés au genre. La plupart du temps, ces services sont contactés en fonction des besoins du moment et des possibilités des centres d'hébergement.

Dans le canton de Lucerne, à l'avenir ces thèmes seront abordés de manière plus standardisée, comme nous l'a communiqué la section du domaine de l'asile et des réfugiés du canton. Les requérants et requérantes ont en effet en besoin d'être formés à mieux se percevoir et à assumer leurs responsabilités individuelles ce qui concerne la contraception, le fait de devenir parent, l'éducation des enfants/le développement de la petite enfance, la notion de la famille, etc.<sup>4</sup> C'est pourquoi il est prévu de proposer des cours d'intégration dans les centres d'hébergement collectif. L'égalité est traitée dans le cadre du module de base qui porte sur les règles fondamentales de la Suisse. Les thèmes abordés dans le cadre de ce module sont notamment les suivants :

- Egalité des droits entre femmes et hommes
- Libre choix du partenaire
- Liberté sexuelle
- Partenariats entre personnes du même sexe

Le planning familial, la prévention du VIH/la sexualité, la grossesse et l'accouchement ainsi que l'éducation et le développement de la petite enfance comptent parmi les autres thèmes traités.

Dans les centres où vivent des mineurs non accompagnés, les informations sont transmises par des animatrices et des animateurs socioculturels ainsi que par des médiatrices et médiateurs interculturels. Pour les adultes, on a recours à une ou un coach spécialisé dans les thèmes qui touchent l'asile (ce qu'on appelle un « coach en réinstallation »). Les cours sont proposés en plusieurs langues : tigrigna, arabe, anglais, farsi, dari et somali.

Dans les cours, on utilise une brochure comportant des explications et des pictogrammes qui portent entre autres sur l'égalité entre la femme et l'homme (cf. exemples ci-dessous). On discute ensuite de ces brochures avec les participants et les participantes aux cours.

<sup>4</sup> Selon le courriel de Madame Jutta Kunz, responsable de la section du domaine de l'asile et des réfugiés du canton de Lucerne, 14.09.2017



(Source : canton de Lucerne, 2016)

### Brochures et notices

Les centres d'hébergement interrogés utilisent différentes brochures et notices pour sensibiliser à la question de l'égalité ou aux thématiques liées au genre :

- Le Service de lutte contre la violence domestique bernois publie par exemple une brochure qui met à disposition des informations ainsi que les adresses de centres de consultation destinés aux personnes concernées par la violence domestique. Cette brochure est jugée très utile, en particulier parce qu'elle est disponible dans de nombreuses langues (entre autres en arabe, en persan, en turc, en albanais ou en tamoul). De très petit format, elle peut par exemple être insérée dans le porte-monnaie, afin d'être à portée de main en cas d'urgence.
- Terre des femmes publie une brochure sur l'excision des filles, également disponible dans plusieurs langues (un centre a mentionné cette brochure).
- Aide Sida Berne distribue différentes brochures dans le cadre de ses cours. Certains contenus sont destinés spécifiquement aux hommes, aux femmes ou aux jeunes (pour les jeunes par exemple, il existe un roman-photo sur le thème de la sexualité).

La traduction des brochures dans la langue maternelle des requérants et des requérantes d'asile est très utile. Souvent, la traduction est commandée quand le nombre de requérants et requérantes parlant une certaine langue augmente. La directrice d'un centre attire cependant notre attention sur le fait que les traductions en kurde font particulièrement défaut et qu'il y a également peu d'informations en farsi.

Toutes les personnes interrogées ont souligné que ces brochures et notices ne pouvaient pas simplement être distribuées ou mises à la disposition des requérants et requérantes, mais qu'il fallait en aborder les contenus dans un cadre approprié et si possible discret. C'est particulièrement vrai lorsqu'on a affaire à des personnes qui ne savent pas lire. La directrice d'un centre a indiqué qu'elle expliquait aussi personnellement le contenu des brochures aux personnes analphabètes ou que quelqu'un les lisait pour elles. Il est aussi important de ne pas « inonder » les requérants et requérantes d'informations : trouver leurs repères dans le quotidien, apprendre à lire et à écrire et essayer de retrouver un peu de normalité et de stabilité dans leur vie sont les principales préoccupations de beaucoup d'entre eux.

### 3.3.3 Autres mesures

Les spécialistes interrogés estiment qu'il n'existe guère de mesures de sensibilisation à la question de l'égalité pour les requérants et requérantes d'asile en dehors des centres d'hébergement. Les cours d'éducation sexuelle pour les enfants et les jeunes dans les écoles publiques sont une exception. Les spécialistes présument par ailleurs que les bénévoles qui travaillent auprès des requérants et requérantes d'asile n'abordent les questions d'égalité que s'ils disposent d'une expérience en la matière. Souvent, les bénévoles les plus âgés en particulier ne sont eux-mêmes toutefois pas suffisamment sensibilisés à ces questions.

Dans les centres d'hébergement fédéraux, dans lesquels les requérants et requérantes d'asile restent en principe entre quatre et six semaines, ce sont la procédure d'asile et les auditions avec les autorités qui ont la priorité. Selon la réponse du Conseil fédéral à l'interpellation Schenker (2016) au sujet de cours de comportement sexuel pour les demandeurs d'asile, une notice d'information standardisée et traduite dans leur langue d'origine leur est distribuée ; des séances d'information régulières sur le comportement général à adopter en Suisse sont par ailleurs dispensées. Un accent spécifique est porté sur les attitudes adéquates envers les femmes et les filles.

### 3.4 Evaluations de l'efficacité et facteurs de réussite des mesures de sensibilisation

Selon les spécialistes interrogés, il est en général difficile d'évaluer l'efficacité des mesures de sensibilisation. Les observations présentées ci-après étayaient toutefois l'hypothèse selon laquelle les choses pourraient changer :

- *Expression de curiosité, d'intérêt, de compréhension et de remerciements après les manifestations* ;
- *Changements de comportement* : Le centre d'hébergement, qui, comme relevé plus haut, ne distribue l'argent provenant de l'aide sociale destiné aux femmes qu'aux femmes elles-mêmes observe que cette pratique pourrait entraîner des changements progressifs : la confiance en soi des femmes est renforcée et les hommes acceptent de plus en plus ce changement. Dans les cours de langue aussi, on observe que certaines femmes gagnent en confiance en elles et qu'elles perçoivent leur rôle autrement ; les hommes admettent de travailler avec des femmes ou se montrent prêts à assumer des tâches traditionnellement féminines ;
- *Recours à des offres (de soutien)* : par exemple, consultation dans une maison d'accueil pour les femmes, un entretien dans un centre de consultation après de la violence domestique ou prise de préservatifs offerts.

Afin que les mesures et les offres soient efficaces, il est essentiel de proposer des traductions. La majorité des services spécialisés dépendent de services d'interprétation ; or ces derniers ne sont pas toujours compris dans l'offre proposée (l'espace de formations effe les inclut par exemple). Pour les groupes linguistiquement hétérogènes ou en l'absence d'interprètes, les cours d'Aide Sida sont donnés en allemand, anglais et/ou français. Les cours s'appuient cependant beaucoup sur les aspects visuels. De plus, les participants et participantes possédant de bonnes connaissances linguistiques peuvent servir d'aides à l'interprétation. Dans l'un des centres interrogés, on emploie de temps à autre des « multiplicateurs » ou des « multiplicatrices » avec des connaissances avancées en allemand afin de réduire les coûts élevés de l'interprétation. Ces personnes diffusent les connaissances acquises pendant le cours aux requérants et requérantes de même langue maternelle qu'elles.

Selon les spécialistes interrogés, les facteurs suivants sont nécessaires pour la réussite des mesures de sensibilisation :

- *Accessibilité* : Par exemple peu de documents, organisation de manifestations dans les centres plutôt qu'à l'extérieur, etc. ;
- *Axer les mesures sur les besoins et les groupes cibles* : Dans la mesure du possible, tenir compte des connaissances linguistiques, de l'âge, du sexe, du niveau d'éducation, de la durée du séjour ainsi que d'autres conditions personnelles comme des maladies, des traumatismes psychiques, etc., autant lors de l'inscription au cours que pendant les cours (et ne pas standardiser en fonction du sexe ou de l'origine des enseignants, enseignantes, formateurs ou formatrices, par exemple en organisant des cours pour les hommes exclusivement avec des enseignants masculins, ou en engageant des enseignants, enseignantes, formateurs ou formatrices du même pays d'origine que les participants et participantes) ;
- *Impartialité* : Pas de préjugés, en sachant que des personnes originaires d'un même pays peuvent avoir des expériences personnelles très différentes ; pas de préjugés en ce qui concerne le comportement, le niveau d'éducation ou de connaissances ;
- *Caractère facultatif des offres* ;
- *Intégrer les thèmes au quotidien/les rattacher à des expériences concrètes des participants et participantes* : Echanger sur des questions présentant un intérêt pour le quotidien des participants et des participantes au lieu d'aborder les sujets sans faire de lien avec leur vie quotidienne ;
- *Mise en réseau proactive des centres d'hébergement avec des services spécialisés régionaux* ;
- *Solutions de garde des enfants* : Beaucoup de femmes ne peuvent pas participer aux cours faute de solution de garde (cf. Terre des femmes, 2014, p. 12-13)
- *Accent sur les droits plutôt que les interdictions* ;
- *Ressources temporelles suffisantes* : Par exemple, les enseignants et enseignantes des cours de langue ne disposent généralement pas d'assez de temps pour sensibiliser les pères à l'importance de la prise en charge des enfants, d'autant plus que les stéréotypes de genre peuvent être ancrés très profondément.

La directrice des cours d'Aide Sida signale encore les facteurs de réussite suivants :

- *Recours à des enseignants, enseignantes, formateurs et formatrices disposant de connaissances spécialisées et méthodologiques* ;

- *Neutralité/indépendance des enseignants, enseignantes, formateurs et formatrices* : Indépendance de la procédure d'asile et des centres, pas de fonction de contrôle, pas de connaissance des dossiers ;
- *Utilisation de matériel didactique approprié* : Par exemple des contenus visuels comme des symboles, des romans-photos, etc. pour que les cours soient mieux adaptés aux besoins des participants et participantes ; pour les cours qui ont lieu dans les centres, il faut que le matériel didactique soit adapté au lieu : souvent, par exemple, il manque d'infrastructures techniques ;
- *Renvoyer aux services spécialisés régionaux pour des prestations de conseil plus étendues/d'avantage d'informations* ;
- *Cours de sensibilisation ou offres d'information pour les collaborateurs et les collaboratrices aussi.*

### 3.5 Besoins en termes de mesures de sensibilisation à l'égalité

Différents besoins pour d'autres mesures de sensibilisation aux questions d'égalité sont ressortis des entretiens. De manière générale, des moyens financiers supplémentaires pour des offres de sensibilisation professionnelles et des services d'interprétation sont nécessaires. Tous les centres d'hébergement disposent de ressources humaines et financières si faibles qu'ils ne peuvent accorder qu'une place très limitée au travail relationnel et aux mesures de sensibilisation au quotidien. Par manque de moyens financiers, les organisations partenaires elles aussi ne peuvent parfois pas proposer leurs cours, ou pas assez souvent pour toucher différents groupes cibles. L'argent manque en particulier pour engager des interprètes ou des enseignants et enseignantes de la langue maternelle des personnes participant au cours. Cela complique clairement la transmission ciblée, et donc efficace, d'informations. Deux centres ont en outre insisté sur l'importance d'une transmission de connaissances professionnelle, les bénévoles ne pouvant pas garantir une telle qualité.

Les besoins spécifiques suivants ont également été mentionnés :

- *Cours pour les hommes* : Beaucoup d'offres sont destinées aux femmes, ou aux mères et à leurs enfants ; à l'inverse, les offres pour les hommes sont rares. D'après un directeur de centre, de telles offres seraient pourtant utiles, car souvent, les hommes « contrôlent leurs femmes et leurs filles » et ne parviennent pas à comprendre que le statut des femmes n'est pas le même en Suisse que dans leurs pays d'origine.  
Une autre directrice indique que des offres destinées spécifiquement aux pères seraient utiles. Il est important qu'ils puissent prendre de l'assurance dans leur rôle de père et apprendre à assumer leurs responsabilités, entre autres pour la garde des enfants. Beaucoup d'hommes ont le besoin et le temps de le faire, mais ces tâches sont souvent prises en charge par les femmes, par habitude. Il faut encourager davantage les hommes à assumer d'autres fonctions utiles dans le domaine de l'encadrement (par exemple dans les EMS). L'interdiction de concurrence sur le marché primaire du travail et de la complexité des procédures d'octroi de permis de travail y font toutefois souvent obstacle.
- *Informations de base sur différents thèmes* : Les trois centres d'hébergement signalent un manque d'offres de sensibilisation, de notices, de cours ou de modules de cours sur certains thèmes. Cela concerne par exemple le thème de l'homosexualité, qui n'est que rarement abordé en dehors des cours d'Aide Sida. Dans une certaine mesure, les collaborateurs et les collaboratrices manquent d'informations importantes au sujet de la traite d'êtres humains, des mariages traditionnels (sans office de l'état civil) ou de certaines représentations discriminatoires à l'encontre des femmes liées à leur origine (comme des maladies ou la sorcellerie). De plus, l'étude de Cignacco et al. signale qu'il manque d'offres de conseil spécialisées en cas d'expériences traumatiques en lien avec de la violence sexuelle et que le thème n'est pas abordé systématiquement (Cignacco et al., 2017, p. 13).
- *Echange entre les centres d'hébergement* : Les entretiens ont permis de souligner le manque de connaissances qu'ont les centres d'hébergement quant aux offres des autres centres (bonnes pratiques), à l'exception des centres de l'ORS, entre lesquels un échange régulier est organisé. Chaque centre ou chaque équipe est seul tenu de s'informer et de mettre en place des mesures. Les trois directeurs interrogés investissent beaucoup de temps pour se procurer les informations pertinentes et pour tisser un réseau. Si les échanges ne sont pas suffisants, les synergies existantes ne peuvent pas être exploitées.

## 4. Recommandations

### Offres de sensibilisation à l'égalité destinées aux requérants et requérantes d'asile

#### 1. Sensibilisation à l'égalité systématique et généralisée pour les requérants et requérantes d'asile

A l'heure actuelle, la sensibilisation des requérants et requérantes d'asile sur les questions d'égalité dépend fortement de l'engagement personnel des responsables des centres et des cours, ainsi que des moyens à leur disposition. C'est pourquoi il est recommandé d'organiser de façon systématique la transmission généralisée d'informations sur l'égalité entre la femme et l'homme (sur le modèle, éventuellement, du canton de Lucerne). Ce besoin d'information concerne différentes thématiques, à savoir, outre la reconnaissance de l'égalité des sexes : l'éducation, les droits en matière de sexualité, la violence sexuelle, les mutilations génitales féminines, la prostitution forcée et les mariages forcés.

Ces mesures ne seront efficaces que si elles sont conçues spécifiquement pour les participants et participantes. Aussi est-il important que les personnes qui animent les cours maîtrisent leur sujet, mais aussi qu'elles aient les compétences linguistiques nécessaires (ou, le cas échéant, qu'elles puissent recourir à des interprètes professionnels). Tout aussi important, les cours doivent être conçus de façon à être accessibles et leur contenu, adapté aux parcours, aux conditions et aux caractéristiques de chacun des participants et participantes (sexe, âge, formation, religion, etc.)

#### 2. Sensibilisation des hommes / Prise en compte des thèmes spécifiques aux hommes

De nombreuses offres proposées aux requérants et requérantes d'asile dans les centres d'hébergement ou à l'extérieur, tout comme de nombreux cours ou brochures, s'adressent en priorité aux femmes. Il faut multiplier les mesures de sensibilisation qui s'adressent aux hommes et portent sur des thèmes qui leur sont spécifiques. Les hommes auront ainsi davantage la possibilité, le cas échéant, de se pencher sur les droits sexospécifiques et sur la thématique de l'égalité, et de réfléchir à leur rôle.

### Mesures organisationnelles pour inscrire des processus sexospécifiques ou pertinents pour l'égalité dans les centres d'hébergement

Dans son étude sur la situation des femmes requérantes d'asile dans les logements collectifs (2014), Terre des femmes a en outre formulé les recommandations suivantes en ce qui concerne l'égalité. L'importance de ces recommandations a également été relevée lors des entretiens menés pour le présent rapport.

#### 3. Echange de bonnes pratiques et transmission des informations pertinentes entre centres d'hébergement pour requérants et requérantes d'asile

Pour tirer profit des synergies et encourager l'échange de savoir, il faut donner la possibilité aux exploitants et exploitantes des centres d'hébergement d'échanger régulièrement sur leurs expériences et de former un réseau.

#### 4. Procédures clairement définies face à des actes passibles de peines pénales

Les collaborateurs et collaboratrices des centres d'hébergement montrent souvent des hésitations quant à la réponse à apporter à des faits passibles de peines pénales (agression sexuelle à l'encontre de femmes ou d'hommes, mutilations génitales féminines, mariage forcé, traite des femmes). Il convient dès lors de se demander de quelles informations les exploitants et exploitantes des centres d'hébergement ont besoin et dans quelle mesure des procédures contraignantes doivent être définies. La grande hétérogénéité des résidents et résidentes devrait être prise en considération pour autant que le cadre légal offre la latitude nécessaire à une procédure adaptée aux besoins.

#### 5. Règlements sensibles au genre, uniformes et à caractère obligatoire, pour l'hébergement des requérants et requérantes d'asile

Les centres d'hébergement examinés ne disposent pas tous d'installations sanitaires non mixtes. En outre, les chambres des femmes et des hommes célibataires sont parfois très proches les unes des autres. Des études montrent que souvent, la sécurité des femmes et des enfants, ainsi que le droit à l'intimité et à la sphère privée ne peuvent pas être garantis en raison du manque d'espace des centres d'hébergement. C'est pourquoi il faut mettre en place des règles sensibles au genre, uniformes et à caractère obligatoire, pour l'infrastructure (séparation spatiale et installations sanitaires non mixtes).

## **6. Formations régulières des collaborateurs et collaboratrices de centres d'hébergement sur des thématiques sexospécifiques et mise à disposition des informations en la matière**

Les collaborateurs et collaboratrices des centres d'hébergement manquent souvent d'informations sur des aspects importants de l'égalité des sexes, en particulier sur la protection de droits sexospécifiques. L'investissement que l'acquisition de ces informations demande et le degré de sensibilité au genre diffèrent grandement d'une personne à une autre. Pour offrir les mêmes possibilités aux requérants et requérantes d'asile de tous les centres d'hébergement, les collaborateurs et collaboratrices doivent être formés en conséquence, et les informations nécessaires être mises à leur disposition.

Il est recommandé d'intégrer les réglementations mentionnées dans les contrats de prestations avec les exploitants et exploitantes des centres d'hébergement. Les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces règlements doivent être mises à disposition et le respect des règlements faire l'objet de contrôles réguliers.

## **7. Enquêtes complémentaires**

En règle générale, les requérants et requérantes d'asile ne sont pris en charge dans des logements collectifs que brièvement. La sensibilisation aux questions d'égalité est importante durant cette période mais ne peut intervenir que dans un cadre limité. Il faut donc étudier dans quelle mesure une sensibilisation aux questions d'égalité peut avoir lieu en dehors des centres d'hébergement ou des cours (notamment dans des programmes d'occupation ou des activités de loisirs) et quelles mesures supplémentaires sont nécessaires, le cas échéant, après la première phase de la procédure d'asile.

## 5. Bibliographie

Cignacco Eva, Berger Anke, Sénac Coline, Wyssmüller Doris, Hurni Anja, zu Sayn-Wittgenstein Friederike (2017). Sexuelle und reproduktive Gesundheitsversorgung von Frauen und ihren Säuglingen in Asylunterkünften in der Schweiz. Eine Situationsanalyse und Empfehlungen. Berner Fachhochschule Departement Gesundheit, Disziplin Geburtshilfe.

Canton de Lucerne (2016). Grundregeln für das Zusammenleben. An diese Regeln müssen sich alle halten.  
[https://daf.lu.ch/-/media/DAF/Dokumente/Allgemein/Flyer\\_Grundregeln\\_fuer\\_das\\_Zusammenleben.pdf?la=de-CH](https://daf.lu.ch/-/media/DAF/Dokumente/Allgemein/Flyer_Grundregeln_fuer_das_Zusammenleben.pdf?la=de-CH) (Etat au 18.8.2017).

Mayring Philipp (2015). Qualitative Inhaltsanalyse. Grundlagen und Techniken. Weinheim und Basel, Beltz-Verlag.

Schenker Silvia (2016). Faut-il également dispenser des cours de comportement sexuel aux demandeurs d'asile présents en Suisse ? Interpellation du 18.03.2016.  
<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20163249> (Etat au 18.8.2017).

Terre des Femmes Suisse (2014). Rapport sur la situation des femmes requérantes d'asile dans les logements collectifs.  
[https://www.terre-des-femmes.ch/images/docs/20140\\_Bericht\\_Unterbringung-f\\_def\\_web.pdf](https://www.terre-des-femmes.ch/images/docs/20140_Bericht_Unterbringung-f_def_web.pdf) (Etat au 2.10.2017)